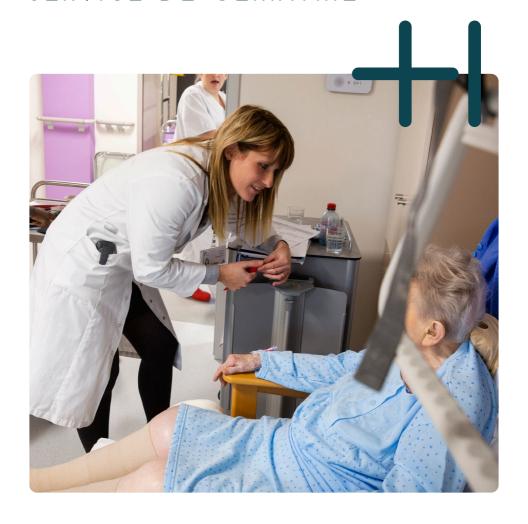


HÔPITAUX DE NIVELLES, DE LOBBES ET LA LOUVIÈRE, SITE JOLIMONT

BROCHURE D'ACCUEIL SERVICE DE GÉRIATRIE



UNITÉ DE GÉRIATRIE

Nous disposons d'un programme de soins gériatriques, qui regroupe pour chaque site :

Jolimont : 3 unités de gériatrie, 1 hôpital de jour gériatrique et une liaison interne gériatrique.

Lobbes : 1 unité de gériatrie et une liaison interne gériatrique.

Nivelles : 3 unités de gériatrie, 1 hôpital de jour gériatrique et une liaison interne gériatrique.

Il y a également une liaison externe gériatrique assurée en partie par le Service Social.

- 1. Les unités d'hospitalisation assurent une prise en charge globale et multidisciplinaire de la personne âgée de 75 ans et plus, poly-pathologique, présentant un problème aigu avec un risque de perte d'autonomie. Différents professionnels interviennent dans les unités pour apporter un accompagnement spécifique de la personne âgée. C'est ainsi que durant le séjour, vous rencontrerez médecins, infirmiers, aides-soignants, ergothérapeutes, kinésithérapeutes, diététiciens, assistants sociaux, logopèdes, psychologues. L'objectif de ce travail multidisciplinaire est de soigner la maladie aigüe (pneumonie, infarctus...) tout en maintenant un maximum d'autonomie et de qualité de vie.
- 2. L' Hôpital de jour gériatrique permet la mise au point de grands syndromes gériatriques comme les troubles de la mémoire, du comportement, l'insomnie, la dépression, les chutes, la perte d'autonomie, d'appétit et la dénutrition, les problèmes urinaires, le suivi de plaies... Il permet aussi une mise au point diagnostique en un jour, évitant ainsi une hospitalisation de plusieurs jours. Les consultations gériatriques se réalisent au sein de l'hôpital de jour gériatrique.
- 3. La liaison interne gériatrique permet de prendre en charge les patients de 75 ans ou plus, hospitalisés dans les unités non gériatriques. L'équipe de liaison interne gériatrique met les principes gériatriques et la prise en charge multidisciplinaire à disposition des équipes de soins de première ligne. Son rôle porte sur l'évaluation du risque de perte d'autonomie, sur la proposition d'une prise en charge ciblée selon la fragilité du patient et sur la construction d'un projet de sortie adapté au patient.

LE RÔLE DE FORMATION DES UNITÉS DE SOINS

Le service de gériatrie participe à la formation de stagiaires infirmiers, médecins, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, diététiciens, aidessoignants, assistants logistiques et d'assistants médecins en cours de spécialisation. Cette prise en charge permet un échange constructif poussant au renouvellement, au dynamisme et à des connaissances réactualisées en permanence.



UNE ÉQUIPE MULTIDISCIPLINAIRE

La prise en charge globale est assurée par différents intervenants, dont les rôles sont complémentaires :

MÉDECINS

- Avoir une démarche diagnostique et thérapeutique de la maladie aigüe en utilisant toutes les technologies mises à disposition au sein de l'hôpital et en étroite collaboration avec les différents spécialistes de l'institution.
- Coordonner un plan de soins adapté au patient.

INFIRMIFRS

- Dispenser les soins nécessaires au patient avec une expertise spécifique dans la prévention, détection et prise en charge des syndromes gériatriques (confusion, troubles de la mémoire, insomnie, troubles de la marche, chutes, incontinence et rétention urinaire, troubles du transit, douleurs, plaies, déclin fonctionnel et perte d'autonomie...).
- Accompagner le patient en fin de vie ainsi que sa famille.

AIDES-SOIGNANTS

- Aider pour les soins d'hygiène, l'habillage, la prise des repas, tout en privilégiant l'autonomie du patient.
- Procurer des soins de confort.

KINÉSITHÉRAPEUTES

- Evaluer le risque de chute, diminuer la crainte, apprendre à se relever.
- Favoriser l'apprentissage d'un comportement adapté aux limitations fonctionnelles, ou à l'utilisation d'une aide mécanique.
- Dispenser de la kiné respiratoire

ERGOTHÉRAPEUTES

- Evaluation cognitive et de l'autonomie pour les activités de la vie quotidienne (toilette, habillage, continence...).
- Mise en situation pour les tâches plus complexes (préparation d'un repas...), animation d'ateliers avec activités de groupe...

ASSISTANTS SOCIAUX

- Evaluer les difficultés et les ressources psychosociales du patient en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire.
- Ecouter et soutenir le patient et sa famille.
- Participer à l'élaboration d'un projet de sortie avec le patient, son entourage et le réseau de professionnels existant hors de l'hôpital (coordinations de soins, maisons de repos...).



NEUROPSYCHOLOGUES

- Bilan intégrant une démarche diagnostique dans le cadre de pathologie neuro-dégénérative.
- Evaluation des fonctions intellectuelles, attentionnelles et motrices.

DIÉTÉTICIEN

- Evaluer le risque de dénutrition.
- Adapter les menus en fonction des besoins nutritionnels et des goûts du patient.
- Adapter la texture des aliments en collaboration avec les logopèdes.

PSYCHOLOGUE

- Evaluer l'état mental du patient.
- Apporter une écoute, un suivi et un soutien.
- Prendre en charge les familles.

LOGOPÈDE

- Evaluer la déglutition et ses troubles.
- Prise en charge des troubles de la déglutition.
- Prise en charge des troubles du langage.

Durant toute la durée du séjour, l'équipe pluridisciplinaire encourage le patient à être acteur de ses soins et à être un partenaire dans sa prise en charge.

SERVICE MÉDIATION

La loi du 22 août 2002, sur les droits du patient (droit à des prestations de qualité, droit au libre choix du praticien professionnel, droit à l'information sur son état de santé, droit de consentir librement et de manière éclairée à toute intervention, droit à la tenue, à la conservation et à la copie du dossier du patient, droit à la protection de vie privée) prévoit également le droit de plainte auprès du service de médiation.

Le rôle du médiateur consiste à servir de relais entre le patient, sa famille, l'institution, à favoriser le dialogue et la recherche d'une solution amiable au problème faisant l'objet de la plainte, et ce en toute neutralité et en toute confidentialité.

Le service de médiation est joignable chaque jour ouvrable et peut vous recevoir sur rendez-vous

- de 8h00 à 17h00
- **(** +32 64 23 40 27
- @ christine.dutrieux@jolimont.be
- 159 rue Ferrer 7100 Haine-Saint-Paul



ADMISSION ET SÉJOUR

1. INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Il est conseillé au patient de désigner une (ou deux) personne(s) de confiance (membre de la famille, ami...). Son rôle sera de l'assister pour obtenir des informations relatives à son état de santé. Il sera demandé à cet interlocuteur privilégié de fournir un numéro de contact.

2. EFFETS PERSONNELS À PRÉVOIR DÈS L'ADMISSION

- la liste des médicaments habituels,
- les lunettes, appareils auditifs et prothèses dentaires,
- des vêtements, des pyjamas ou robes de nuit,
- des essuies, gants de toilette et trousse de toilette,
- des pantoufles fermées et adaptées à la marche.



Il est déconseillé de garder des objets de valeur durant l'hospitalisation mais en cas de besoin, un coffre est disponible dans chaque chambre.

L'hôpital décline toute responsabilité en cas de vol.

3. SÉJOUR

Durant l'hospitalisation, le projet de soins pourra être élaboré en concertation avec l'équipe multidisciplinaire, l'entourage, le médecin traitant, les spécialistes (cardiologues, pneumologues...) afin de permettre une démarche de soins globale.

Durant le séjour, <u>aucun médicament</u> personnel ne pourra rester en chambre. Ceux-ci devront être repris par la famille ou par le personnel soignant. Ils seront restitués au moment de la sortie.

4. INFORMATIONS MÉDICALES ET RENCONTRES AVEC LES MÉDECINS

Les disponibilités médicales sont organisées dans chaque service de gériatrie une à deux fois par semaine. Nous vous proposons de vous rendre auprès de l'équipe soignante pour connaître les modalités pratiques de cette rencontre (jour et heure).

L'équipe soignante n'est pas autorisée à donner des informations médicales.

5. HEURES DE VISITE

Hôpital de Jolimont

- Chambres communes : de 15h00 à 16h00 et de 18h30 à 19h30
- Si chambre particulière demandée et accordée : de 11h30 à 20h00

Hôpital de Lobbes

- Chambres communes : de 15h00 à 16h00 et de 18h00 à 19h00
- Si chambre particulière demandée et accordée : de 11h30 à 20h00

Hôpital de Nivelles

- Chambres communes : de 15h00 à à 19h00
- Si chambre particulière demandée et accordée : de 11h00 à 19h00

En cas de besoin de déroger aux heures de visite, veuillez-vous adresser à l'infirmier ère chef.

Pour le bien-être du patient, nous limitons le nombre de personnes par visite à 3. Sauf exception, nous ne préconisons pas la présence d'un proche durant la nuit. Il est possible pour un membre de la famille de venir donner le repas en concertation avec les soignants.

Il est également important de tenir compte de l'état de santé et de fatigue du patient dans son intérêt le plus strict.

6. SORTIF

En fonction de l'état de santé du patient, la sortie est planifiée et organisée à l'avance auprès de la personne de référence désignée et/ou de la maison de repos.

Les papiers de sortie comprennent :

- un rapport détaillé adressé au médecin traitant avec le plan de soins de sortie
- un rapport infirmier pour les soins infirmiers
- une grille explicative du traitement
- les prescriptions éventuelles
- les rendez-vous en consultation externe si nécessaire
- des documents de diététique ou de logopédie en fonction des besoins des patients.

Le service de gériatrie est en contact régulier avec les médecins traitants, les unités gériatriques des autres hôpitaux, les équipes d'aides au domicile et les maisons de repos et de soins. L'hôpital met tout en œuvre afin d'optimiser la cohérence de la prise en charge et la continuité des soins pour le patient âgé que ce soit au domicile ou en maison de repos.

La sortie est une décision médicale.

Celle-ci est préparée par les membres de l'équipe multidisciplinaire en collaboration avec la famille. La date est fixée sur base du plan de soins qui a été élaboré au préalable.

Les sorties s'organisent à partir de 11h00 de manière générale et en fonction des modalités de transport et/ou des disponibilités des familles.

SÉCURITÉ DES SOINS

Durant votre séjour, nous tenons à vous informer à propos de 4 thématiques incontournables en matière de sécurité des soins :

- l'hygiène des mains
- l'identito-vigilance
- la gestion des médicaments
- la prévention des chutes.

Des brochures sont à votre disposition au sein du service. N'hésitez pas à les demander.



LOCALISATION

HÔPITAL DE LA LOUVIÈRE, SITE JOLIMONT

Unités de gériatrie

2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} étage de l'aile G

Hôpital de jour gériatrique

2ème étage de l'aile H

HÔPITAL DE LOBBES

Unité de gériatrie

3^{ème} étage (LD3)

HÔPITAL DE NIVELLES

Unités de gériatrie :

1er étage de l'aile B, 4ème étage de l'aile A et 4ème étage de l'aile F.

Hôpital de jour gériatrique

3^{ème} étage de l'aile A

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

HÔPITAL DE LA LOUVIÈRE SITE JOLIMONT

Centrale

064 23 30 11

Services gériatriques

064 23 56 71 (G2)

064 23 57 71 (G3)

064 23 58 71 (G4)

HDJ gériatrique

064 23 30 52

Service social

064 23 40 25

HÔPITAL DE NIVELLES

Centrale

067 88 52 11

Services gériatriques

067 88 53 20 (B1)

067 88 85 74 (A4)

067 88 85 70 (F4)

HDJ gériatrique

067 88 55 53

Service social

067 88 52 02

Liaison interne gériatrique

067 88 53 11

NOTES

INFOS PRATIQUES



Hôpital de Lobbes

Rue de la Station 2 6540 Lobbes

Hôpital de La Louvière site de Jolimont

Rue Ferrer 159 7100 Haine-Saint-Paul

Hôpital de Nivelles

Rue Samiette 1 1400 Nivelles



Prise de rendez-vous

071 59 92 11

Prise de rendez-vous

064 23 30 11

Prise de rendez-vous

067 88 52 11



Facebook

CHU Helora - Jolimont et Lobbes



Facebook

CHU Helora: Nivelles & Tubize



Instagram chu_helora



Youtube **CHUHELORA**

